

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

22 décembre 2021
Français
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

Renforcement des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires

Document de travail présenté par le Japon

I. Introduction

L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, consacrée par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme un droit inaliénable de toutes les Parties, a contribué à la paix et à la prospérité dans le monde, et son importance a été réaffirmée à maintes reprises dans les précédentes conférences d'examen. Le Japon estime qu'il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires, considérant que ces utilisations peuvent contribuer de façon tangible à relever efficacement les défis mondiaux liés au développement durable et à l'environnement, de manière à faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Japon considère qu'il est indispensable de sensibiliser le public, dans le monde entier, aux avantages tangibles offerts par la technologie nucléaire et à son grand potentiel pour le bien-être de l'humanité. La sensibilisation du public est en effet essentielle pour mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires aux États pour exploiter pleinement le potentiel de cette technologie.

À cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle fondamental, et le Japon apprécie grandement la contribution de longue date de celle-ci à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et son engagement actif à relever les défis nouveaux à l'échelle mondiale, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Partant de ce constat, le Japon souligne l'importance des éléments ci-après pour le renforcement des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.

Premièrement, le niveau d'accessibilité de la science et de la technologie nucléaires devrait être encore amélioré au profit du plus grand nombre, en particulier dans les pays en développement. Le renforcement des capacités, le transfert de technologie, la fourniture d'équipements, la création de réseaux de coopération, la facilitation de la coopération entre les pays et le renforcement des



mécanismes de coopération régionale, tels que l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), l'Accord de coopération entre les États arabes d'Asie sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (ARASIA), l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCAL) et l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires pour l'Asie et le Pacifique (RCA), contribueront à la réalisation de cet objectif. Le Japon, qui est l'un des principaux contributeurs au Fonds de coopération technique de l'AIEA, continuera de contribuer de manière positive dans ce domaine. Le Japon est fermement convaincu que les États membres et le secrétariat de l'AIEA devraient veiller à ce que le programme de coopération technique soit mis en œuvre efficacement sous la direction du secrétariat de l'AIEA.

Deuxièmement, la science et la technologie nucléaires devraient être utilisées dans des domaines plus vastes afin de mieux répondre aux besoins fondamentaux des populations des États parties. À cet égard, le Japon continue de soutenir plusieurs projets menés par l'AIEA, y compris le projet d'action intégrée contre les zoonoses et l'initiative Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique (NUTEC Plastics), dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'Agence.

Troisièmement, la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doit s'accompagner d'un engagement sans réserve à respecter les normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité, ainsi que de garanties efficaces. Ces éléments sont essentiels pour permettre une utilisation pacifique, durable et responsable de l'énergie nucléaire. À cet effet, le Japon continue de progresser dans le déclassé de la centrale nucléaire TEPCO¹ de Fukushima Daiichi et dans les activités de restauration de l'environnement hors site, en coopération avec l'AIEA. Sur la base d'un processus d'examen approfondi des différentes méthodes d'élimination mené par des experts, qui s'est étalé sur plus de six ans, ainsi que d'études menées par l'AIEA², le Gouvernement japonais a annoncé, en avril 2021, l'adoption d'une « politique générale » privilégiant le rejet en mer comme méthode d'élimination des eaux traitées dans le cadre du système avancé de traitement des liquides (ALPS)³. Sous réserve de l'approbation de l'autorité indépendante de réglementation nucléaire, TEPCO procédera au rejet des eaux traitées dans la mer, tout en assurant la sûreté des personnes et la protection de l'environnement. L'AIEA a admis que le rejet en mer était techniquement possible et conforme aux pratiques internationales. Le Japon et l'AIEA ont signé en juillet 2021 un accord d'assistance

¹ Tokyo Electric Power Company.

² Examen de suivi des progrès réalisés dans la gestion des eaux traitées par l'ALPS et rapport du sous-comité sur la gestion des eaux traitées par l'ALPS à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de TEPCO, rapport d'examen, Vienne, 2 avril 2020 (en anglais).
<https://www.iaea.org/sites/default/files/20/04/review-report-020420.pdf>
 Examen international par des pairs de l'AIEA de la feuille de route à moyen et long termes pour le déclassé de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de TEPCO (cinquième examen), rapport d'examen, Vienne, Préfectures de Tokyo et de Fukushima, Japon, juin-août 2021 (en anglais).
<https://www.iaea.org/sites/default/files/21/08/review-report-270821.pdf>
 Mission internationale d'examen par des pairs de l'AIEA sur la feuille de route à moyen et long termes pour le déclassé des tranches 1 à 4 de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de TEPCO (quatrième mission) (5-13 novembre 2018) (en anglais).
<https://www.iaea.org/sites/default/files/19/01/missionreport-310119.pdf>

³ La politique générale prévoit le rejet en mer d'une eau répondant aux exigences réglementaires en vigueur grâce à une dilution supplémentaire de l'eau déjà suffisamment traitée par l'ALPS. L'eau qui sera rejetée dans la mer ne sera PAS contaminée.

technique définissant des conditions liées à la sûreté de la gestion des eaux traitées par l'ALPS. Sur la base de cet accord, l'AIEA a mené à bien et continuera de mener à bien des examens sur les aspects liés à la sûreté et à la réglementation de la gestion des eaux traitées, comprenant une évaluation par TEPCO de l'impact radiologique de ses activités sur l'environnement, ainsi qu'une surveillance maritime. Le Japon continuera de collaborer étroitement avec l'AIEA, qui possède des compétences particulières dans ce domaine, et d'assumer pleinement sa responsabilité, au sein de la communauté internationale, concernant le déclassement de la centrale nucléaire TEPCO de Fukushima Daiichi, y compris la gestion des eaux traitées par l'ALPS, en fournissant en toute transparence toutes les informations utiles fondées sur des preuves scientifiques.

Sur la base des éléments susmentionnés, le Japon souhaite présenter les éléments figurant à la section II ci-dessous, pour examen par les États parties, afin de contribuer au document final de la dixième Conférence d'examen.

II. Proposition d'éléments à prendre en compte dans le document final de la dixième Conférence d'examen concernant l'importance de la promotion des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires

1. Principe fondamental

Conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Conférence d'examen réaffirme le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles premier, II et III du Traité.

La Conférence d'examen réaffirme également que l'utilisation de la science et de la technologie nucléaire doit s'accompagner d'une adhésion sans réserve aux garanties et d'une application permanente de ces dernières, ainsi que de normes appropriées et efficaces de sûreté, de sécurité et de radioprotection, conformes au droit national et aux obligations internationales de l'État concerné.

2. Utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires pour relever les défis mondiaux

La Conférence d'examen souligne que les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires peuvent contribuer de manière unique et significative aux efforts déployés pour relever les différents défis mondiaux en matière de développement durable et d'environnement, notamment à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La Conférence d'examen soutient les efforts déployés par l'AIEA sous la direction de son Directeur général, Rafael Grossi, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et souligne l'importance de mobiliser des ressources financières et humaines suffisantes pour relever efficacement ces défis mondiaux.

La Conférence d'examen mesure à cet égard l'importance des éléments ci-après en vue du renforcement des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.

– Améliorer l’accessibilité de la science et de la technologie nucléaires

La Conférence d’examen souligne qu’il importe de fournir une aide, en particulier aux pays en développement, afin d’améliorer l’accès à la science et à la technologie nucléaires, au moyen de plusieurs mesures, telles que le renforcement des capacités, la fourniture d’équipements, le renforcement des réseaux régionaux et des cadres de coopération régionale et la facilitation de la coopération entre pays en développement, et invite les États parties et les organismes compétents qui sont en mesure de le faire à fournir l’assistance nécessaire ou à promouvoir la coopération à cet effet.

La coopération technique internationale joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Traité en matière d’utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.

– Accroître les possibilités d’application nucléaire dans des domaines plus vastes

La Conférence d’examen souligne qu’il importe d’élargir les domaines d’application du nucléaire pour permettre aux États de satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière de développement socioéconomique, dans des domaines très variés tels que la santé, notamment le traitement du cancer, la nutrition, la sécurité et la sûreté alimentaires, la gestion de l’eau, la protection de l’environnement, l’industrie ou encore la production d’énergie.

La Conférence d’examen mesure l’importance de l’Initiative sur les utilisations pacifiques comme un mécanisme efficace permettant de fournir aux pays bénéficiaires un soutien rapide et adapté à leurs besoins socioéconomiques et urgents, ainsi que d’accroître les possibilités d’application du nucléaire à des domaines plus vastes.

La Conférence d’examen accueille favorablement et soutient les initiatives menées par l’AIEA, y compris le projet d’action intégrée contre les zoonoses et l’initiative Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique (NUTEC Plastics), pour relever les défis mondiaux, tels que la pandémie de COVID-19 et la pollution plastique, dans le cadre de son Initiative sur les utilisations pacifiques.

– Amélioration de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

La Conférence d’examen souligne qu’il importe de renforcer la sûreté nucléaire et la radioprotection, qui sont des éléments essentiels au développement de la science et de la technologie nucléaires, tant dans le domaine des applications nucléaires énergétiques que dans celui des applications nucléaires non énergétiques, et que les États parties doivent continuer de maintenir et d’améliorer les infrastructures nationales et internationales de sûreté nucléaire et de radioprotection.

La Conférence d’examen se félicite des efforts déployés par l’AIEA pour partager les enseignements tirés de l’accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en mars 2011 afin d’améliorer encore la sûreté nucléaire. La Conférence d’examen prend note à cet effet du document final de la Conférence internationale « A Decade of Progress after Fukushima Daiichi: Building on Lessons Learned to Further Strengthen Nuclear Safety » (une décennie de progrès après Fukushima Daiichi : s’appuyer sur les enseignements tirés pour améliorer encore la sûreté nucléaire), tenue en novembre 2021.

3. Rôle de l'AIEA

La Conférence d'examen salue le rôle central que joue l'AIEA dans la promotion des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires de manière sûre, sécurisée et durable et en toute transparence, et souligne en particulier l'importance des efforts déployés par l'AIEA pour coopérer avec ses États membres dans le cadre de programmes de coopération technique fondés sur les besoins de chaque État. La Conférence d'examen salue également la contribution précieuse de l'AIEA par son travail de coordination des efforts internationaux visant à améliorer la sûreté nucléaire, la radioprotection et la sécurité nucléaire en encourageant l'échange d'informations et le transfert de connaissances, en élaborant des normes de sûreté et d'autres documents d'orientation utiles, en fournissant des services d'examen par les pairs et en facilitant la mise en place de cadres juridiques internationaux adaptés.

La Conférence d'examen réaffirme qu'il importe d'élargir les applications nucléaires et salue les efforts déployés par l'AIEA pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

La Conférence d'examen se félicite que le projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires mené dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques contribue à promouvoir les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires et à renforcer davantage les activités susmentionnées de l'AIEA.

La Conférence d'examen salue à cet égard l'Initiative sur les utilisations pacifiques, qui constitue un moyen précieux de compléter les travaux du Fonds de coopération technique de l'AIEA et de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer les programmes de l'AIEA, et estime que cette initiative ainsi que d'autres contributions extrabudgétaires ont permis d'améliorer l'application de la science et de la technologie nucléaires dans un grand nombre d'États membres de l'AIEA, en particulier depuis le lancement de l'Initiative en 2010.

4. Cadres juridiques internationaux

La Conférence d'examen estime qu'il importe d'améliorer les cadres juridiques internationaux dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. La Conférence d'examen se félicite, à cet égard, des progrès accomplis dans la promotion de la mise en œuvre de la Convention sur la sûreté nucléaire, y compris de l'adoption, en février 2015, de la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, de l'entrée en vigueur, en avril 2015, de la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires, reconnaissant qu'il s'agit d'une étape importante vers l'établissement d'un régime mondial de responsabilité nucléaire, et de l'entrée en vigueur, en mai 2016, de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

5. Éducation et communication avec le public

La Conférence d'examen considère que l'éducation et la communication avec le public jouent un rôle important dans la diffusion d'informations auprès du public général, et dans la sensibilisation de celui-ci, au sujet des bienfaits des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires, et invite tous les États parties, groupes de pays et organismes compétents à œuvrer en ce sens.